

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

IRTS NOUVELLE-AQUITAINE
Madame BORDESSOULES
LAURENCE
05.56.84.20.53
l.bordessoules@irtsnouvelleaquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Peuvent se présenter aux sessions d'examen en vue de l'obtention de la certification, les candidats justifiant soit : - de l'accompagnement d'au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours. La date de fin de l'accompagnement du dernier apprenti/alternant ne doit pas être antérieure de plus de cinq ans à la date de validation du dépôt de dossier d'inscription du candidat ; - d'une formation de maître d'apprentissage/tuteur en lien avec le référentiel de compétences.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le développement des parcours de formation en alternance est un véritable enjeu pour la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes et adultes et un réel atout pour l'entreprise. En présentant de nombreuses évolutions relatives à l'alternance, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » cherche à soutenir son développement en simplifiant et sécurisant le contrat d'apprentissage et, en favorisant son rapprochement avec le contrat de professionnalisation. Elle porte également l'ambition de réduire les décrochages des apprentis/alternants en renforçant leur accompagnement, notamment par une meilleure professionnalisation des maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise.

Contenu et modalités d'organisation

DC 1 : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise. Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise. Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai. DC2 : Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle Suivre le parcours avec le centre de formation. Organiser le parcours au sein de l'entreprise. Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage DC3 : Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage. Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages. Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

Commentaires sur la durée hebdomadaire **PARCOURS COMPLET 40 heures de formation réparties sur 5 mois en moyenne par regroupements de 1 à 2 jours. - PARCOURS PARTIELS Pour les personnes ayant accompagné au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours (la date de fin de l'accompagnement du dernier apprenti/alternant ne doit pas être antérieure de plus de cinq ans à la date de validation du dépôt de dossier d'inscription à la session d'examen)**

possibilité : • De 10h de préparation à la certification (accompagnement ind

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00426073	du 29/01/2024 au 30/04/2024	Talence (33)	IRTS NOUVELLE-AQUITAINE		MON COMPTE FORMATION	FPC
00522549	du 22/01/2025 au 27/03/2025	Talence (33)	IRTS NOUVELLE-AQUITAINE		MON COMPTE FORMATION	FPC